

Montpellier - SNES

Bulletin trimestriel de la section académique de Montpellier - Juillet 2009 - N°219

Notre site vous informe :
<http://www.montpellier.snes.edu>

Pour nous contacter :
s3mon@snes.edu

Sommaire :

PAGE 2

- Formation des maîtres

PAGE 3

- Hors-classe des certifiés
- Mutations intra-académiques

PAGE 4

- Hors-classe des agrégés
- Enseignants non-titulaires
- Reconquête et dégâts collatéraux

**Bonnes
vacances
à tous**

PRIX : 0,30 €
MONTPELLIER SNES
 Enclos des Lys B - 585 Rue de l'Aiguelongue
 34090 MONTPELLIER - 04 67 54 10 70
 Port payé - Dispensé de timbrage
 Presse - Montpellier CT

Pour préparer l'avenir ? Investir dans l'Éducation !

Un nouveau ministre pour appliquer ... la même politique !

Voilà le message adressé aux personnels, aux parents, aux lycéens, aux étudiants ... à tous ceux qui se sont mobilisés depuis le mois d'octobre, dans les collèges et les lycées, à l'université, dans les écoles.

Message confirmé par l'annonce de 16000 nouvelles suppressions de postes, qui déclinent dans l'Éducation Nationale la suppression de 34000 emplois de fonctionnaires.

Des décisions dont on a bien du mal à voir la cohérence avec les déclarations du Président de la République au congrès de Versailles : « La réforme des lycées sera l'un des meilleurs investissements que l'on puisse faire pour l'avenir » ; « Je veux que l'on mette les moyens nécessaires pour en faire des filières d'excellence, au même titre que la filière scientifique, avec des passerelles, avec des diplômes de haut niveau. J'affirme que c'est une bonne dépense et que ce qui nous coûte cher c'est d'avoir trop tardé à le faire ».

Le même discours met en avant la « qualité » de nos services publics, et pointe notre « culture du service public » comme un des « atouts considérables ».

Oui mais ! 16000 suppressions de postes au prochain budget, plus de 40000 en 3 ans dans l'Éducation Nationale, plus du double dans la Fonction Publique : c'est la poursuite de la politique de démantèlement du Service Public d'Éducation et de la Fonction Publique.

Ce sont bien des questions politiques essentielles que celles qui touchent à l'avenir du Service Public d'Éducation, de la Fonction Publique et des Services Publics, à leurs missions, à leur qualité. Les sondages montrent que l'opinion publique en a aujourd'hui conscience, y compris et surtout ceux où elle exprime un soutien largement majoritaire à nos luttes.

Elles seront au cœur des mobilisations dès la rentrée.

Les dossiers sont lourds et multiples : conditions de rentrée, suppressions de postes, réforme des lycées, de la formation des maîtres ... mais aussi la loi sur la « mobilité » dans la Fonction Publique ... mais encore chômage, pouvoir d'achat, avenir des retraites ...

2008-2009 a connu des mobilisations d'une ampleur exceptionnelle, dans le 2nd degré d'abord où elles ont mis en échec le projet Darcos de réforme des lycées, dans les universités, et au niveau interprofessionnel le 29 janvier et le 19 mars.

Le débat sur la faiblesse des propositions faites ensuite par l'intersyndicale doit être poursuivi pour que ces mobilisations continuent et se renforcent encore.

Il faut relancer une véritable dynamique d'action unitaire, massive et durable, construire un véritable mouvement social. A cette fin, le Snes et la Fsu proposent à leurs partenaires un plan d'action et des initiatives d'envergure dès le mois de septembre, et appellent à construire, dès la rentrée, dans chaque établissement, une mobilisation de toute la profession pour imposer une autre politique pour le Service Public d'Éducation.

B. DUFFOURG

FORMATION DES MAÎTRES

AGIR, ENSEMBLE, POUR UNE AUTRE RÉFORME

Pour le Snes, la démocratisation du système éducatif a toujours été un des enjeux essentiels pour l'avenir du Service Public d'Éducation et de la jeunesse, indissociable de l'exigence d'un enseignement de qualité pour tous.

Aujourd'hui, recruter les enseignants du 2nd degré et les Cpe au niveau M2 est une nécessité face à l'évolution des publics et des savoirs, et à la nouvelle organisation des diplômes universitaires (LMD) ; les projets de réforme de l'État lui ajoutent une dimension statutaire.

Après les annonces présidentielles sur la mastérisation, le gouvernement a tenté d'imposer une réforme qui conduisait à sacrifier la formation des stagiaires et à détruire l'expertise construite dans les IUFM. Il a tenté en même temps de mettre en œuvre l'un de ses vieux rêves, soutenu par quelques organisations syndicales, celui du recrutement régional des enseignants du 2nd degré.

Les actions menées dans le 2nd degré pour la défense de nos statuts, dans les universités et les IUFM, celles engagées par le Snes et la Fsu, ont contraint le gouvernement à des infléchissements importants, notamment sur les mesures transitoires et sur l'année de stage.

Nos interventions ont ensuite permis de nouvelles avancées, en particulier l'abandon des recrutements régionaux et le maintien du mouvement national – ce qui est essentiel face aux attaques entreprises contre nos statuts – mais aussi un renforcement des mesures transitoires, particulièrement important pour les non-titulaires et leur inscription aux concours internes.

Pour autant, on est encore bien loin du compte et le cœur du projet reste inacceptable : d'abord sur le nombre de postes aux concours qui conditionne tout le reste, mais aussi sur l'année de stage dont nous exigeons qu'elle soit pleinement et exclusivement consacrée à la formation, sur la nécessité de mettre en place des prérecrutements, le maintien du potentiel et du rôle des IUFM, l'articulation master-concours ...

Sur toutes ces questions, qui ne sont pas encore définitivement tranchées, l'intervention unitaire et convergente des organisations syndicales et la mobilisation de notre profession s'imposent.

Dans ce contexte, on ne peut que s'interroger sur les motivations réelles de la

campagne menée contre la Fsu, le Snes et le Snep, qui ne peut qu'aggraver les risques de division et affaiblir les perspectives de mobilisation au moment où se dégagent de nouvelles possibilités de faire reculer le gouvernement.

Cette campagne, menée notamment par les opposants à toute perspective d'élévation du niveau de formation des enseignants du 2nd degré, a donné lieu à une inflation de contrevérités, notamment sur la disparition des IUFM, alors que leur intégration dans les universités – qui peut, elle, conduire à leur marginalisation voire à leur extinction – découle de la loi LRU et en aucune façon du niveau de recrutement des enseignants, ou encore sur le développement de la précarité, alors que le « volant » de non-titulaires, qui existe déjà (plus d'un millier dans notre acadé-

mie), résulte de 2 facteurs, les coupes sombres dans les recrutements par concours et la volonté politique de casser le statut des fonctionnaires, et donc celui des personnels de l'Éducation Nationale. Pas plus qu'il ne protège contre son développement, le recrutement au niveau master n'ouvre pas la porte à plus de précarité.

La formation et le recrutement des enseignants du 2nd degré, et la défense de nos statuts sont des questions trop graves pour qu'on les laisse utiliser à d'autres fins, quelles qu'elles soient.

Elles nécessitent que chacun assume ses responsabilités et s'engage clairement pour renforcer la mobilisation unitaire de toute la profession pour imposer une autre réforme et une autre politique.

B. DUFFOURG

LA FORMATION INITIALE MENACÉE PAR LES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

À l'IUFM de Montpellier, la rentrée 2009 a ainsi dû être réalisée avec le retrait de 17,4 équivalents temps plein, qui jusqu'alors permettaient de rétribuer, sous forme de décharge horaire, des personnels du 2nd degré intervenant dans la formation des PLC1 et PLC2, mais aussi des PE1 et PE2.

En dépit des consignes données par le Ministère, le Rectorat maintient ce retrait qui entraîne plusieurs conséquences négatives :

Pour la formation initiale : réduction du nombre de groupes en PLC1 ; plan de formation PE1 à réaliser avec moins d'heures de formation. Au global, une formation appauvrie pour les premières années IUFM.

Pour les EPLE : retour en établissement de collègues jusqu'alors déchargés auprès de l'IUFM, pouvant engendrer des situations critiques sur les postes. De plus, la perspective de retrait des mi-temps IUFM financés sur des moyens 2nd degré dès l'année prochaine risque d'entraîner, par contrecoup, de nombreuses mesures de cartes scolaires dans les collèges et lycées.

L'avenir de l'IUFM se détermine aujourd'hui au sein de l'Université de Montpellier 2 dans laquelle, depuis son rattachement, il est devenu une école intégrée. De ce fait, seuls des moyens universitaires conséquents pourraient venir compenser le désengagement du Rectorat dans la formation initiale de ses futurs personnels. Encore faut-il que l'IUFM devienne une priorité dans la carte des emplois de l'Université, ce qui est loin d'être le cas ... La phase d'intégration de l'IUFM semble donc devenir celle de la « digestion » au sein de l'UM2.

Enfin, avec la mise au point de l'offre de stages (observation, pratique accompagnée, en responsabilité) en établissements pour les étudiants en M1 et en M2 dès la rentrée prochaine, l'IUFM se transforme en « opérateur de formation » parmi d'autres, sur un marché de la formation « ouvert ». Une marchandisation de la formation initiale des personnels qui ouvre la porte aux risques d'atteinte à la laïcité.

H. FUMEL

CERTIFIÉS**HORS-CLASSE : UN DROIT POUR TOUS**

La CAPA s'est tenue le 19 juin. La création de la hors-classe a été obtenue en 1989 par nos luttes, comme élément de revalorisation de nos métiers. Le ministère, depuis 2005, en a modifié la nature au nom de la Nouvelle Gestion des Personnels pour en faire la clef de voûte de la gestion au mérite.

Pour le SNES, tous les collègues doivent pouvoir y accéder. Cet objectif guide nos actions et nos interventions, en particulier pour l'augmentation du nombre de promotions et pour un barème limitant les effets du mode d'accès et prenant suffisamment en compte l'ancienneté dans le 11^{ème} échelon

Nos mobilisations ont permis d'obtenir

cette année une nouvelle augmentation du nombre de promotions, de 297 à 334 pour notre académie. La barre d'accès était de 236,9 points. Mais malgré cette augmentation, une partie des collègues actuellement au 11^{ème} échelon restent interdits de fait d'accès à la hors-classe, à cause du poids déterminant du mode d'accès.

Devant les nombreux dossiers que nous avons exposés en Capa, l'administration, aux prises avec ses propres contradictions - de nombreux collègues « méritants » selon ses critères mêmes n'ont pas été promus cette année - n'a pas été en mesure d'expliquer les « dérapages » dus à sa logique de promotion au mérite. Nous avons dénoncé le poids excessif donné au

mode d'accès à l'échelon, les inégalités entre disciplines (50 % des avis IPR correspondant à 0 ou 5 se concentrent sur 3 d'entre elles : anglais, éducation musicale et STG) et entre établissements (25 % des avis 0 ou 5 sont issus du seul lycée Mermoz de Montpellier) et demandé l'ouverture d'une nouvelle discussion sur les équilibres du barème hors-classe.

Face aux attaques entreprises contre notre métier et nos statuts, la revalorisation de nos métiers et de nos carrières doit être un élément central des mobilisations de notre profession : la hors-classe pour tous en est un des enjeux fondamentaux.

F. DENJEAN-DAGA

**MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES
OÙ VA LE MINISTÈRE ?**

Le mouvement intra 2009 a subi de plein fouet les effets de la politique gouvernementale. Les suppressions de postes, dans les établissements et aux concours de recrutement, ont entraîné une dégradation sensible de sa qualité : nombreuses mesures de carte scolaire ; TZR, dont le poste en zone de remplacement a été supprimé, contraints de participer au mouvement intra ; multiplication des postes à complément de service... Des suppressions de postes, notamment en zone de remplacement - avec 150 TZR de moins à la rentrée, la situation des remplacements l'an prochain va encore se dégrader - découle une réduction des possibilités de mutation pour les collègues entrant dans l'académie qui ont souvent obtenu des affectations plus éloignées de leurs souhaits géographiques que les années précédentes.

Pourtant des postes sont restés vacants à l'issue du mouvement - en arts plastiques, en documentation et même en mathématiques, une première ! - ce qui prouve, quand on sait comment l'administration a « lissé » les besoins réels des établissements pour « tenir » dans l'enveloppe budgétaire, que le nombre de collègues entrant dans l'académie n'est même pas à la hauteur de ces besoins sous-évalués.

La diffusion par le rectorat de son projet informatique de mutations (cf. le message que nous avons diffusé le 8 juin) a suscité inquiétude et désarroi, parfois de l'indignation, chez de nombreux collègues, ainsi que de fortes interrogations sur les raisons d'une telle dépense pour une opération qui a consisté pour l'essentiel à diffuser massivement des informations ... dépourvues de fiabilité : il y a eu en effet plus de 360 modifications, soit 25,3 % par rapport au projet informatique (corrections d'erreurs, postes non vacants mis au mouvement, erreurs de réaffectation des collègues en carte scolaire ..., et améliorations du projet pour plus de 300 collègues).

Mais cette campagne de « communication » a d'autres objectifs, particulièrement dangereux : détourner l'attention des suppressions de postes et de leurs conséquences sur la qualité et le nombre des mutations, préparer une nouvelle vague de suppressions - 16000 au prochain budget - et engager une offensive de grande ampleur contre le droit à mutation, le paritarisme et le contrôle par les élus du personnel des opérations de gestion.

Dans notre académie, dès le mois de décembre, à l'initiative du Snes, l'intersyndicale du 2nd degré a appelé la profession à

se mobiliser. Notre pétition a recueilli plus de 3000 signatures en 2 semaines. Devant cette mobilisation, le rectorat a dû marquer le pas et les élus du personnel ont pu, cette année et dans les mêmes conditions que les précédentes, contrôler le travail de l'administration, faire corriger les nombreux oublis et erreurs et obtenir de nombreuses améliorations par rapport au projet informatique. Mais dans d'autres académies, les commissions se sont déroulées dans des conditions bien plus conflictuelles, avec dans certains cas de véritables blocages du fait de l'administration

Ne nous y trompons pas ! Le ministère n'a renoncé ni à sa politique de démantèlement du Service Public d'Éducation et de remise en cause de notre métier, de nos statuts et de nos carrières, ni à sa volonté de remettre en cause le droit à mutation et le rôle des élus du personnel.

Dès la rentrée nous devons poursuivre et renforcer notre mobilisation pour défendre le droit à mutation, faire respecter le paritarisme, les principes de transparence et d'équité et imposer une autre politique pour le Service Public d'Éducation et ses personnels.

B. DUFFOURG

ENSEIGNANTS NON-TITULAIRES BILAN ET PERSPECTIVES

Près de 700 collègues CDI, CDD ou MAGE ont été employés cette année par le rectorat, dont plus de la moitié en lycée professionnel. Étant donné la diminution du nombre de TZR et l'augmentation du nombre de postes vacants, le rectorat va recourir à un nombre accru de non-titulaires. En prévision de cette augmentation, il a d'ailleurs ouvert sa campagne de recrutement sur internet dans la plupart des disciplines.

Cette année les Commissions Consultatives

Paritaires pour les non-titulaires ont été mises en place. Le SNES a obtenu un siège sur 3 dans notre académie. Bien que l'administration cherche à limiter leurs attributions, nous avons à coeur d'y porter les problèmes des non-titulaires et d'obtenir les améliorations de salaire et de conditions d'emploi nécessaires pour mettre aux collègues de travailler dans des conditions décentes !

La mastérisation pour l'accès aux concours de recrutement inquiète de nombreux non-titu-

lares. Le SNES vient d'obtenir du ministère que l'accès aux concours internes pour les non-titulaires soit possible sans master pendant 5 ans.

Nous continuons à demander, conformément aux mandats de notre congrès, un plan de titularisation pour les non-titulaires. Dès la rentrée, des réunions seront organisées dans les départements par le collectif académique non-titulaires SNES.

B. GELY

AGRÉGÉS ACCÈS À LA HORS-CLASSE

La Capa s'est tenue le 13 mai. 268 collègues sur 1338 promouvables ont été inscrits sur la liste qui sera étudiée par la CAPN.

Depuis 2006 le nombre de promotions a été multiplié par 2,5. C'est un résultat important de nos mobilisations. Mais les effets de la gestion au « mérite » - mode d'accès à l'échelon et poids de l'avis « Exceptionnel » du Recteur sont les facteurs essentiels de discrimination - menacent l'accès à la hors-classe pour un nombre important de collègues, particulièrement les plus anciens dans le 11^{ème} échelon.

Nous sommes intervenus en CAPA pour que

la liste des collègues « proposés » aille dans le sens d'une meilleure efficacité devant la CAPN et nous avons dénoncé les « travers » de la liste rectorale : poids de plus en plus important du supérieur par rapport au 2nd degré, inégalités entre disciplines et dans la répartition des avis. La proportion d'avis exceptionnels distribués à des collègues qui ne sont pas encore au 11^{ème} échelon a triplé par rapport l'an dernier, au détriment de collègues au 11^{ème}. De plus la distribution des avis « très favorable » reste très disparate selon les établissements et les disciplines.

Enfin une répartition plus efficace des avis est indispensable : par exemple, un avis « très favorable » donné à un collègue au 7^{ème} éche-

lon, qui n'a donc aucune chance d'être promu, l'est souvent au détriment d'un collègue plus avancé dans la carrière qui est alors « barré » pour l'accès à la hors classe. Pour de nombreux collègues au 11^{ème} échelon, même proposés, les perspectives de promotions sont compromises s'ils n'ont pas 2 avis « Très Favorable » : nous avons demandé que toutes ces situations soient réexaminées.

Nous sommes enfin intervenus pour des collègues agrégés par liste d'aptitude « barrés » de fait par le barème actuel : 3 d'entre eux ont été ajoutés à la liste transmise à la CAPN.

C. POUS

RECONQUÊTE ET DÉGÂTS COLLATÉRAUX.

Vouloir que le 3^{ème} trimestre soit pleinement utilisé est légitime, y parvenir suppose une réelle concertation avec les collègues, la prise en compte à tous les niveaux de toutes leurs tâches et une mise en cohérence du calendrier de fin d'année.

La « reconquête du mois de juin », vaste opération de communication, s'est mise en place de façon très variable, parfois chaotique, selon les établissements. Manque de concertation, annonce très tardive de l'organisation locale, précipitation et manque de transparence ont trop souvent placé les collègues devant le fait accompli et rendu les actions collectives difficiles. Le Snés est aussitôt intervenu auprès du Rectorat, ce qui a permis de régler un certain nombre de situations critiques.

En collège, c'est le « double bind » qui a prédominé : décisions d'orientation précédant parfois les conseils de classe, élèves de 3^{ème} censés préparer le brevet alors qu'ils

avaient dû rendre leurs livres ... Gageons que les parents ne seront pas dupes longtemps.

Les lycées ont connu les situations les plus diverses, minimalistes parfois, marquées par des excès de zèle dans d'autres, où les collègues étaient censés se démultiplier : surveillances, cours, correction du baccalauréat, oraux ! Si les interventions des sections locales du Snés et du S3 au rectorat ont souvent permis de débloquent les situations, nos collègues se sont aussi parfois heurtés à des blocages locaux persistants. Au final, le traitement des collègues aura été bien inéquitable entre les établissements parfois au sein même des établissements, ainsi que pour le nombre de copies à corriger.

La « reconquête » a eu pour incidence première de retarder et resserrer le calendrier du baccalauréat. Le SNES s'est battu depuis le mois de janvier pour que son organisation

garantisse des délais de correction acceptables. Nous avons obtenu quelques aménagements. Et l'engagement à veiller à diminuer le nombre de copies par correcteur a connu plusieurs « ratés » en philosophie ou en histoire-géographie par exemple. Ces situations ont parfois pu se régler après coup, au cas par cas, mais des retraités et des vacataires ont été sollicités pour les corrections.

On est bien loin de la sérénité requise pour assurer la qualité des corrections et le droit à l'équité des candidats. En philosophie, lettres et histoire-géographie, les situations ont parfois été particulièrement tendues, donnant lieu à échange de courriers avec le rectorat ou à envoi de pétitions.

Les services du Rectorat ont promis un bilan, il s'impose. Faites nous connaître tous les aspects de la « reconquête » dans vos établissements. Nous aurons encore à livrer bataille.

E. CASSOU-BARBIER